

Service de garde 0-5 ans

Les Amis de la Forêt

Entre :

Prestataire de services de garde : Municipalité de Saint-Philémon

Adresse où les services seront
fournis :

1460 Rue Saint-Louis, St-Philémon, QC

G0R 4A0

Personne autorisée (le cas
échéant) :

Roy Beaulieu

Mélanie

Nom de famille

Prénom

Ci-après désigné le « PRESTATAIRE »

Et :

Nom du parent :

Nom de famille

Prénom

Adresse :

Numéro Rue

Appartement

Ci-après désigné le « PARENT »

Concernant la garde de :

Nom de l'enfant :

Date de naissance :

Ci-après désigné l'« ENFANT »

Portée de l'entente

La présente entente s'applique au Parent désirant obtenir les services de garde pour leur enfant.

Description de la prestation des services du Prestataire :

Pendant la durée de l'entente, le Prestataire s'engage à fournir à l'Enfant ce qui suit :

Des services de garde éducatifs sur une période continue de garde maximale de dix heures par jour au choix du Parent à l'Intérieur des heures de prestation de services prévues à la présente entente.

Le matériel utilisé pendant la prestation des services de garde.

Les collations si l'enfant est gardé durant les heures prévues pour leur distribution.

Les collations sont servies vers 9 heures, le matin et vers 15 heures l'après-midi.

Le repas du midi est servi vers 11 heures 15 minutes

Horaire :

Les jours et heures de prestation des services sont les suivants :

Jour	Période habituelle
Lundi	de 7 h 30 à 17 h 00
Mardi	de 7 h 30 à 17 h 00
Mercredi	de 7 h 30 à 17 h 00
Jeudi	de 7 h 30 à 17 h 00
Vendredi	de 7 h 30 à 17 h 00

Les parents se doivent de respecter l'horaire du service de garde.

En cas de retard, les parents doivent payer 5,00 \$ du 15 minutes, à partir de la première minute de retard.

La garderie ferme ses portes à 17 h 00. Il ne doit plus y avoir aucun individu à l'intérieur des locaux afin de faire une dernière vérification.

Si l'enfant est absent, les parents doivent avertir la responsable du service de garde avant 9 heures.

- **Prendre notre que le service de garde fermera à 16:00 les vendredis du 24 juin au 26 août 2022.**

Le Prestataire n'offrira pas de services de garde les jours suivants (les fériées sont facturées) :

- | | |
|--|--|
| - Noël et le lendemain de Noël | - Saint-Jean-Baptiste |
| - Jour de l'An et le lendemain du jour de l'An | - La Confédération |
| - Vendredi Saint | - Fête de Travail |
| - Lundi de Pâques | - Action de Grâce |
| - Fête des Patriotes | - Exceptionnellement les journées de tempête ou de force majeure |

Du 23 décembre 2021 au 5 janvier 2022, inclusivement, le service de garde sera fermé.

Durant l'été, le service de garde sera fermé du 16 juillet 2022 au 7 août 2022

Le paiement des journées sont exigibles même si l'enfant est absent.

Le Prestataire entend réclamer du Parent, pour les jours de fermeture indiqués la contribution de 35 \$ pour un maximum de 13 jours annuellement.

Période de services de garde retenue par le Parent (journée fixe)

Le Parent retient les services du Prestataire pour la garde de son enfant selon les besoins de garde suivants :

Indiquer les jours et les heures qui correspondent au besoin habituel de garde à l'intérieur des heures de prestation de services déclarées du Prestataire (ces heures sont données à titre Indicatif).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
De					
À					

Montant de la contribution et modalité de paiement

La contribution payable par le Parent est de 35,00 \$ par jour de garde.
Le montant total déboursé en vertu de l'entente est de 175 \$ par semaine

Le parent doit faire son paiement à chaque semaine, en argent comptant, par chèque à l'ordre de la Municipalité de Saint-Philémon ou par virement bancaire. Aucun retard ne sera toléré.

Pour toute situation où vous ne pouvez pas donner la somme au service de garde, vous devez contacter la Municipalité au 418 469-2890.

Dans les cas de retards de paiements, le service de garde refusera votre enfant jusqu'au règlement total, sans aucun préavis.

Absence de l'Enfant

Le Parent doit prévenir le Prestataire le plus tôt possible de l'absence de l'enfant.
Le Parent doit déboursé la contribution pour les jours d'absence l'enfant.

Mention exigée par la loi sur la protection du consommateur (Contrat de louage de services à exécution successive)

Le consommateur peut résilier le contrat à tout moment en envoyant la formule ci-annexée. Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule.

Si le consommateur résilie le présent contrat avant que le service de garde n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a aucun frais de pénalité à payer.

Si le consommateur résilie le présent contrat après que le service de garde ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a à payer que :

- Le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé dans le contrat; et
- La moins élevée des deux sommes suivantes : soit 50 \$ ou une somme de 10 % du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

Dans les dix jours qui suivent la résiliation du contrat, le service de garde doit restituer au consommateur la somme qu'il lui doit. Le consommateur aura avantage à consulter les articles 190 à 196 de la Loi sur la Protection du consommateur, et au besoin, communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.

- * **Malgré la mention exigée par la *Loi sur la protection du consommateur*, un avis de deux semaines serait grandement apprécié pour permettre à l'une ou l'autre des parties de s'organiser.**

Durée de l'entente

L'entente entre en vigueur le (date de la première journée de fréquentation de l'Enfant) _____ et se termine le _____.

Signatures des parties

Date Lieu Signature du **Parent**

Date Lieu Signature du **Prestataire**
(Personne autorisée)

**Service de garde
Les Amis de la Forêt**

FORMULE DE RÉSILIATION

Loi sur la Protection du consommateur, article 190

Date de l'envoi : _____

À : Service de garde 0-5 ans
Les Amis de la forêt
Municipalité de Saint-Philémon
1460, rue Saint-Louis
Saint-Philémon (Québec) G0R 4A0

En vertu de l'article 193 de la Loi sur la Protection du consommateur, je résilie l'entente de services de garde pour

_____ conclu le _____ à _____
Prénom et nom de famille de l'enfant Date Endroit

Nom du Parent : Nom de famille Prénom
| _____ | _____ |

Adresse : Numéro Rue App
| _____ | _____ | _____ |
Ville, village Code postal
| _____ | Québec | _____ |

Signature du Parent Date Lieu